



PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

Annecy, le 24 juillet 2009

LE SECRETAIRE GENERAL CHARGE DE L'ADMINISTRATION DE L'ETAT
DANS LE DEPARTEMENT

Direction des Relations
avec les Collectivités Locales

Bureau du contrôle de légalité

Affaire suivie par : Mme VIGOUROUX

Réf : YV

Tel : 04.50.33.60.48

Fax du service : 04.50.33.64.75

Courriel: collectivites-locales@haute-savoie.pref.gouv.fr

à

Monsieur le Président du Conseil Général
de la HAUTE-SAVOIE

Mmes et MM les Maires du Département

Mmes et MM les Présidents des Etablissements publics de coopération
intercommunale

Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de
la HAUTE-SAVOIE

M. le Président de l'Office Public Départemental d'H.L.M. de THONON-LES-
BAINS

M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la HAUTE-
SAVOIE

En communication à :

MM. Les Sous-Préfets d'arrondissement

CIRCULAIRE n° 2009-40

Cette circulaire peut être consultée sur le site internet :

www.haute-savoie.pref.gouv.fr

à la rubrique "publications" puis "circulaires préfectorales"

OBJET : Relèvement, à compter du 1^{er} juillet 2009, du seuil d'assujettissement à la contribution exceptionnelle de solidarité.

REF : Loi du 4 novembre 1982 relative à la contribution exceptionnelle de solidarité en faveur des travailleurs privés d'emploi.

La circulaire n°1-2009 du 6 juillet 2009 du fonds de solidarité a procédé, à compter du 1^{er} juillet 2009, au relèvement de la valeur mensuelle du seuil d'assujettissement à la contribution de solidarité.

Celle-ci est fixée, à compter du 1^{er} juillet 2009, à 1341,29 euros.

Je vous rappelle qu'il vous est possible de retrouver ces informations et d'autres précisions quant au fonctionnement de ce fonds sur le site internet:

www.fonds-de-solidarite.fr

J'attire également votre attention sur la possibilité de s'inscrire à la liste de diffusion du site afin d'être averti immédiatement du prochain relèvement du seuil d'assujettissement à la contribution de solidarité de 1%.

LE SECRETAIRE GENERAL
CHARGE DE L'ADMINISTRATION DE L'ETAT
DANS LE DEPARTEMENT,

Signé Jean-François RAFFY